

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DAC 752** Subvention à l'association Les Balbuz'arts (13e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Les Balbuz'arts (13e)

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Les Balbuz'arts dont le siège social est situé 24 rue Vergniaud – 75013 PARIS, au titre de ses activités en 2011. 2011\_06036 X09692-54723

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.